

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-07-01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département  
de l'AUDE

Arrondissement  
de NARBONNE

Domaine :  
Comptabilité

Objet :  
DM N° 2

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	01
- exclus	

Convocation en date  
du : 22/08/2022

Affichage en date  
du :

Publication de la  
présente en date  
du :

**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION  
LE :**

**Séance du Conseil Municipal du 29/08/2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie , BLANC Eric, GREGOIRE Annick, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, RANDRIAMANALINA Nalson, CRESSEND Laurent, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Alain CECCHINATO

Empêchés :

Procurations : Alain CECCHINATO à Eric BLANC

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'intégrer d'augmenter les crédits budgétaires des programmes bâtiment pour 10.000 € et électricité pour 5.000 €

Il propose de diminuer d'autant les programmes Chemin de l'Horte, Maisons France Service et Route de Mirepeisset

Le conseil à l'unanimité approuve la modification suivante :

Dépense : 2313-97 : - 6 890 €

2313-98 : - 5 600 €

2315-100 : - 2.510 €

2313-64 : + 10.000 €

2315-65 : + 5.000 €

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 29/08/2022

Le Maire,  
Georges COMBES